

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse

**Herausgeber:** Pro Senectute Suisse

**Band:** - (2006)

**Heft:** 2: Ce qui lie les générations

**Artikel:** Le mythe de la famille intergénérationnelle

**Autor:** Höpflinger, François

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789475>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le mythe de la famille intergénérationnelle

**Autrefois les générations avaient le bonheur de cohabiter sous le même toit: ce schéma est toujours apprécié mais ne correspond toutefois plus à la réalité.**

**François Höpflinger** – Professeur titulaire de la chaire de sociologie à l'Université de Zurich, directeur scientifique de l'Institut universitaire «âges et générations» (INAG) à Sion

Depuis le début du Moyen-âge, les structures familiales en Europe de l'Ouest, et donc en Suisse, ont évolué différemment par rapport aux structures d'autres régions du monde. La famille de l'Europe de l'Ouest se démarque par le fait qu'elle met principalement l'accent sur la cellule familiale centrale, en l'occurrence les parents (le couple marié) et leurs enfants. Ce schéma n'avait déjà plus de lien avec les structures de clans et de tribus. D'une part, le christianisme radical rompait avec le culte de la maison, des familles et des ancêtres, d'où l'affaiblissement de la position des membres âgés de la famille. Et d'autre part, la relation à deux s'est retrouvée au centre de la vie familiale.



L'accentuation du couple en tant que relation à deux a renforcé la position des jeunes mariés vis-à-vis de la génération des aînés: le lien consacré était celui du couple marié qui s'était juré fidélité – et non pas celui de la tribu. Le couple était responsable de l'éducation des enfants, et les grands-parents ne s'impliquaient déjà plus à ce niveau. Les réformateurs en particulier (Calvin, Zwingli) ont renforcé la position du couple marié et subséquemment de la cellule familiale centrale; selon la loi zurichoise sur le mariage de 1524, les hommes pouvaient se marier dès 20 ans sans l'autorisation des parents et les femmes dès 18 ans, ce qui a renforcé l'indépendance des jeunes générations.

A partir du 18<sup>ème</sup> siècle, le modèle du couple bourgeois marié et de la relation étroite entre la mère et l'enfant a ancré la position de la famille centrale. Seuls quelques membres de celle-ci appartenaient encore à la communauté familiale. Ce sont surtout les questions d'ordre privé qui influençaient l'organisation de la vie familiale.

Dès le 17<sup>ème</sup> siècle, contrairement à l'Europe du Sud, le modèle de la grande famille en Europe de l'Ouest relevait déjà un caractère exceptionnel. Les personnes âgées vivaient chez elles, dans leur propre logement. En 1637, dans la ville de Zurich, 92 pourcents de plus de 60 ans ne vivaient pas avec leurs enfants. Dans les régions rurales, la plupart des membres mariés de la famille, qu'il s'agisse de la jeune ou de l'ancienne génération, avaient leur propre logement. Lorsqu'ils devenaient âgés, nombre de couples de paysans âgés ne vivaient pas avec leurs enfants mais dans des «annexes». Au

19<sup>ème</sup> siècle, les jeunes familles, qui ne possédaient pas de domaine rural, réussissaient à trouver un revenu suffisant pour avoir leur propre logement, en travaillant soit en fabrique, soit à la maison. Il y avait plus de familles intergénérationnelles aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles parce que jeunes et vieux étaient contraints de se rapprocher pour faire face à la misère. La cohabitation entre les enfants devenus adultes et les parents âgés relevait surtout d'une contrainte économique et correspondait à peine aux idéaux que l'on pouvait avoir sur la vie des personnes âgées au sein de la famille.

**«Le fait que les membres de la famille, toutes générations confondues, vivent séparément, a renforcé les liens intergénérationnels.»**

Après 1945, il y a eu de moins en moins de personnes âgées qui cohabitaient avec leurs enfants ou petits-enfants. Le fait de vivre séparément n'a toutefois pas porté préjudice aux liens intergénérationnels, bien au contraire. Aujourd'hui, bien des parents âgés et enfants devenus adultes, mais aussi grands-parents et petits-enfants, ont de bonnes relations, parce que chaque génération profite de son indépendance et que nul n'est obligé de cohabiter dans un espace restreint. Une famille intergénérationnelle peut très bien fonctionner en soi mais ce schéma ne correspond toutefois pas aux souhaits de la grande majorité des personnes âgées et des jeunes.